

Lettre du baron Snoy et d'Oppuers à H.J. Witteveen (Bruxelles, 15 mai 1970)

Légende: Comme le Néerlandais Brouwers, président du comité de politique conjoncturelle, ne s'est pas rallié à la proposition d'établir au cours de la première étape du plan Werner un «Fonds européen d'égalisation des changes», le baron Jean-Charles Snoy et d'Oppuers, ministre des Finances belge, adresse le 15 mai 1970 à son homologue néerlandais Hendrikus Johannes Witteveen une lettre dans laquelle il demande au gouvernement néerlandais d'apporter son soutien à ce projet.

Source: Archives familiales Pierre Werner, Luxembourg.

Copyright: (c) Archives familiales Pierre Werner

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_baron_snoy_et_d_oppuers_a_h_j_witteveen_bruelles_15_mai_1970-fr-32eebe63-7ddb-41ec-997a-57b6dc3b90ab.html

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

Date de dernière mise à jour: 26/11/2012

Bruxelles I, le 15 mai 1970.
12, rue de la Loi

Mon cher Collègue,

Ainsi que vous le savez, les travaux du Comité, présidé par M. Pierre Werner et qui a pour tâche de définir les mesures à prendre en vue d'arriver par étapes à une Union Economique et Monétaire complète, progressent d'une manière très satisfaisante.

Ce n'est cependant pas le cas sur un point qui revêt à mes yeux une importance politique, technique et psychologique particulière.

Il s'agit de l'établissement au cours de la première étape d'un "Fonds Européen d'Egalisation des Changes" qui stimulerait une plus grande convergence des politiques économiques tout en harmonisant les politiques d'intervention des banques centrales sur les marchés des changes.

Les avantages découlant de l'instauration de ce Fonds sont nombreux et peuvent se résumer comme suit :

- Première mesure concrète affirmant l'indépendance monétaire de la C.E.E. à l'égard du dollar des Etats-Unis ;
- Mise en place d'un mécanisme permettant de suivre d'une manière permanente la cohésion des politiques économiques des pays membres ;
- Surveillance étroite du fonctionnement des processus d'ajustement ;
- Création de "l'unité de compte" monétaire préfiguration de la monnaie commune ;
- Concentration au sein du Fonds des créances des pays membres sur les Etats-Unis amenant ainsi la Communauté et non plus chaque pays individuellement à négocier avec les Etats-Unis le sort de ces créances ;

Monsieur H. J. WITTEVEEN,
Vice-Président du Conseil des Ministres
et Ministre des Finances,
Kneuterdijk, 22,
LA HAYE

./.

- 2 -

- Elimination du dollar U. S. dans les transactions de change entre pays communautaires ;
- Mise en place d'un mécanisme qui favorisera une collaboration plus étroite entre Banques centrales et permettra ultérieurement de supprimer les marges de fluctuation existant entre les monnaies de la Communauté.

Le membre allemand du Comité Werner, M. le Secrétaire d'Etat Schölnhorn n'a pu se rallier à cette proposition présentée par le Baron Ansiaux, Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, et M. Clappier, Sous-Gouverneur de la Banque de France, respectivement membre belge et français du Comité Werner.

Les arguments de M. le Secrétaire d'Etat Schölnhorn dérivent de la crainte qu'il éprouve que le système soit trop compliqué, qu'il entraîne une réduction trop rapide des marges de fluctuation existantes entre monnaies de la Communauté et offre de nouvelles facilités de crédit aux pays en déficit.

Sans nier la pertinence, en principe, de certains de ces arguments il ne faut pas en exagérer l'importance, les inconvénients auxquels ils se réfèrent peuvent être éliminés ou à tout le moins réduits.

D'autre part, j'estime qu'il n'y a pas de commune mesure et que ne peuvent être pesés sur la même balance ni avec les mêmes poids des difficultés techniques mineures, d'une part, et les grands avantages politiques et psychologiques, d'autre part, qui s'attachent à la création d'un organe qui affirme l'indépendance monétaire de la Communauté, constitue une réalisation tangible des principes adoptés à La Haye et sera la démonstration de la volonté des Gouvernements de progresser résolument dans la voie de la création d'une Union Economique et Monétaire complète.

Tous les autres membres du Comité Werner ne sont ralliés et appuient la création de ce Fonds dès la première étape dans la voie de l'Union Economique et Monétaire à l'exception de M. le Professeur Brouwers qui a exprimé certaines réserves mais ne s'est pas jusqu'à présent prononcé nettement contre l'idée.

Celle-ci est également soutenue par le représentant de la Commission ; elle dispose donc de l'appui formel de cinq sur sept des membres de la Commission Werner, d'une attitude encore réservée d'un sixième cependant que le membre allemand est le seul à ne pouvoir s'y rallier.

./.

- 3 -

Dois-je vous dire tout l'intérêt politique que je vois pour l'avenir même de la Communauté à ce que l'unanimité puisse se faire.

C'est la raison pour laquelle M. G. Eyskens, Premier Ministre, prend aujourd'hui l'initiative d'écrire au Chancelier Brandt pour attirer son attention sur le grand intérêt politique et psychologique qui s'attache à l'idée développée ci-dessus.

Je crois utile de mon côté d'insister auprès de vous pour que le Gouvernement néerlandais apporte lui aussi son adhésion au projet.

Nous avons une occasion de faire un pas important et décisif dans la voie que nous avons tracée à La Haye, il serait dommage d'y renoncer.

En accomplissant ce pas, nous renforcerons la confiance tout en affirmant notre résolution. En ne l'accomplissant pas, nous risquons de faire douter de la volonté politique d'aboutir.

Veillez agréer, mon cher Collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Baron SNOY et d'OPPUERS.